

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL643

présenté par

Mme Lacroute, M. Sermier, Mme Meunier, M. Perrut, Mme Bazin-Malgras, M. Abad,
M. Straumann, M. Bazin, M. Reda, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Schellenberger,
Mme Genevard, M. Boucard, M. Dive, Mme Louwagie, Mme Beauvais, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Rolland, Mme Bonnivard et M. Thiériot

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.